

ذَكَرَ خُرُوجَ السُّلْطَانِ وَأَمْرَهُ لِي بِالْإِقَامَةِ بِالْحَضْرَةِ فِي تَاسِعِ
 جُمَادَى الْأُولَى خَرَجَ السُّلْطَانُ بِرِسْمِ قَصْدِ بِلَادِ الْمَعْبُورِ وَقِتَالِ الْقَائِمِ
 بِهَا وَكَنْتُ قَدْ خَلَّصْتُ اصْحَابَ الْأَيْدِينَ وَعَزَمْتُ عَلَى السَّفَرِ
 وَأَعْطَيْتُ مُرْتَبَ تِسْعَةِ أَشْهُرٍ لِلْكَهَارِبِينَ وَالْفَرَّاشِينَ وَالْكَيَوَانِيَّةَ
 وَالِدَوَادِيَّةَ وَقَدْ تَقَدَّمَ ذِكْرُهُمْ فَخَرَجَ الْأَمْرُ بِإِقَامَتِي فِي جَمَلَةِ نَاسٍ
 وَأَخَذَ الْحَاجِبُ خُطُوبَنَا بِذَلِكَ لِتَكُونَ حُجَّةً لَهُ وَتَلْكَ عَادَتُهُمْ
 خَوْفًا مِنْ أَنْ يُنْكَرَ الْمُبْلَغُ وَأَمَرَنِي بِسِتَّةِ آلَافِ دِينَارٍ دَرَاهِمٍ وَأَمَرَ
 لَابِنَ قَاضِي مِصْرَ بِعِشْرَةِ آلَافٍ وَكَذَلِكَ كُلِّ مَنْ أَقَامَ مِنَ الْأَعَزَّةِ
 وَأَمَّا الْبَلَدِيُّونَ فَلَمْ يُعْطُوا شَيْئًا وَأَمَرَنِي السُّلْطَانُ أَنْ أَتَوَلَّى النِّظَرَ

DU DÉPART DU SULTAN DE DIHLY, ET DE L'ORDRE QU'IL M'A DONNÉ
 DE CONTINUER À RÉSIDER DANS LA CAPITALE.

Le neuvième jour de djoumâda premier, le sultan partit de Dihly pour se rendre dans la contrée de Ma'bar, et pour combattre le rebelle de ce côté. Je m'étais déjà acquitté envers mes créanciers, je m'étais préparé pour le voyage, et avais déjà payé le salaire pour neuf mois aux porteurs des ustensiles de cuisine, aux valets, aux porteurs des tentes et à ceux qui tiennent les flambeaux. Nous avons parlé précédemment de tous ces individus. Mais l'ordre me fut signifié de rester dans la capitale, ainsi que plusieurs autres personnages; le chambellan prit de nous un engagement écrit à ce sujet, pour s'en servir comme de preuve. Tel est l'usage dans l'Inde, par crainte que l'individu averti ne nie d'avoir reçu l'ordre. Le sultan me fit donner six mille dinârs en drachmes, et au fils du juge du Caire, dix mille. Il en fut de même pour tous les personnages illustres (les étrangers), qui durent rester à Dihly; quant aux nationaux, ils ne touchèrent rien. Le souverain m'ordonna d'être tou-